Conseil Municipal du 1^{er} avril 2021 - 20 h 30

PRESENTS: Jean-Marie IPUTCHA, Mr Eric LAVIGNE, Virginie ARHANCET, , Sophie SUHAS, Michel EZCURRA, Isabelle ELISABELAR, Isabelle BELTRITTI, Marion DAGUERRE, Françoise ELIZALDE, Etienne ETCHEGARAY, Dominique GANZAGAIN, Dominique LAUBERTIE, Jean-Jacques RICHEPIN, Isabelle SANCHOTENA, Bruno BERTERREIX, Yannick JAUREGUY, Magali LARTIGUE.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION: Françoise ELIZALDE à Dominique LAUBERTIE, Isabelle SANCHOTENA à Virginie ARHANCET,

Madame Virginie ARHANCET a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire présente le compte rendu de la réunion précédente et le soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité et les membres présents procèdent à la signature du registre.

Puis, Monsieur le Maire informe l'assemblée des DIA reçues depuis le dernier conseil :

DIA 21B0001 – Vendeur Mme WUNENBURGER Annie 155 Gazitegiko Bidea – Maison de 200 m² sur un terrain de 1470 m² vendue au prix de 410 000 euros à M. et Mme Jean-Pierre FOURNIER domiciliés à CAMBO LES BAINS

DIA 21B0002 – Vendeur M. et Mme MABILLE 45 Luxianeko Karrika – Maison de 198 m 2 sur un terrain de 840 m 2 vendue au prix de 470 000 euros à M. et Mme Christophe BARBOSA domiciliés à MARCAY (86).

DIA 21B0006 – Vendeur Consorts FRADZIAK 70 Xanatoneko Bidea – Maison de 107 m 2 sur un terrain de 2228 m 2 vendue au prix de 338 000 euros à Mme DUBEAU Sacha d'ARCANGUES.

DIA 21B0007 – Vendeur SCI BAIONA (CHILAR) 25 Xilarreneko Karrika – Hôtel de 990 m² sur un terrain de 967 m² vendu au prix de 700 000 euros à M. et Mme MUNARRIZ d'URRUGNE.

Il précise que les consorts Machicote ont retiré de la vente leurs propriétés, sis :

• 240 route de Karrika Nagusia, à Espelette, DIA 064 213 21 B00 03

• 70 plazako bidea, à Espelette, 064 213 21 B00 04

Il présente ensuite les décisions du jour :

Electrification rurale: Travaux de renforcement

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT

d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Renforcement du

réseau électrique depuis le Poste 9 – « Chamainia » à Oilaneko Bidea.

L'Entreprise chargée des travaux sera le SDEL-CETELEC.

Le Coût total des travaux est 42 697.30 € (montant ttc)

Le plan de financement est réparti selon le détail suivant :

Participation du SDEPA et du FACE: 41 151.60 €

Part communale : 1 545.70 €

Il demande aux membres du Conseil l'approbation des travaux et la prise en charge de

la part communale telle que présentée.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE les travaux et le montant de la participation de la commune.

Adopté à l'unanimité

2

<u>Servitude</u> – travaux d'enfouissement

Monsieur Le Maire fait part d'un enfouissement BT parcelle AH 29.

En effet dans le cadre des travaux réalisés par le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, Affaire 18RE001, une ligne de distribution électrique a été enfouie dans le tréfonds de la parcelle AH 29 (domaine privé de la Commune). Il s'agit d'une servitude à titre gratuit.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE que la parcelle cadastrée AH29 soit grevée d'une servitude à titre gratuit, pour le passage de l'ouvrage souterrain précité ;

PRECISE que cette servitude sera formalisée par la signature d'un acte en la forme administrative à intervenir entre la Commune et le SDEPA ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

Règlement intercommunal du massif du Mondarrain – Nomination de deux délégués

Monsieur Le Maire, dans un souci d'utilisation harmonieuse du règlement des estives mis en place explique qu'il y a lieu de nommer 2 délégués référents par territoire.

Il propose Michel Ezcurra et Dominique Ganzagain pour Espelette

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité,

DESIGNE les délégués d'estives pour Espelette :

- Michel Ezcurra
- Dominique Ganzagain

Finances:

Budget caisse des écoles

Vote du Compte de gestion et du Compte Administratif 2020 avec Affectation des résultats

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2020 qui donne les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

- Dépenses :	9 771.83 €
- Recettes :	10 143.89 €
Résultat 2020:	228.17 €
Résultat reporté :	143.89 €
Résultat global de clôture =	372.06 €

Affectation des résultats 2020 : Report de 372.06 € au compte (002) section de fonctionnement en recettes.

Après avoir présenté ces chiffres, Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur Eric LAVIGNE, premier adjoint, et quitte la salle.

Monsieur LAVIGNE demande au Conseil de se prononcer sur ces chiffres.

Après avoir entendu Monsieur LAVIGNE dans ses explications et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROUVE ces résultats.

ADOPTE le Compte Administratif et l'affectation des résultats 2020.

Budget construction et vente de caveaux

Vote du Compte de gestion et du Compte Administratif 2020 avec Affectation des résultats

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats d'exécution du budget 2020 qui sont les suivants :

Section d'Exploitation

Dépenses	Recettes	
194 648.63 €	194 648.63 €	
Résultat	0	

Section d'Investissement

Dépenses	Recettes	
180 488.63 €	203 051.63 €	

Résultat de clôture =

22 563.00 €

Affectation des résultats 2020 :

Report de 22 563.00 € au compte (001) en section d'investissement en recettes.

Après avoir présenté ces chiffres, Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur Eric LAVIGNE, premier adjoint, et quitte la salle.

Monsieur LAVIGNE, reprend ces chiffres et demande au Conseil de se prononcer sur ces résultats.

Après avoir entendu Monsieur LAVIGNE dans ses explications et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROUVE ces résultats,

ADOPTE le Compte Administratif et l'Affectation des résultats 2020.

Budget Commune d'Espelette

Vote du Compte de gestion et du Compte Administratif 2020 avec Affectation des résultats

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de l'exécution de l'exercice 2020 qui sont les suivants :

Section de Fonctionnement

Dépenses	Recettes	
1 085 939.51 €	1 499 942.93€	
	Excédent : 414 003.42 €	

Section d'Investissement

Dépenses	Recettes
1 179 187.71 €	794 208.73 €
Déficit : 384 978.98 €	

Résultat de l'exercice :

314 003.42 €

Résultat reporté :

100 000.00€

RAR en dépenses : 77 000 € / RAR en recettes : 210 400.00 €

Résultat global de clôture : 29 024.44 €

Affectation des résultats 2020 :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : Excédent 414 003.42 €

• Affectation complémentaire en réserve au compte (1068) : 364 003.42 €

Résultat reporté en fonctionnement au compte (002) : 50 000.00 €

Résultat d'investissement reporté au compte (001) : 384 978.98€

Après avoir présenté ces chiffres, Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur Eric LAVIGNE, premier adjoint et quitte la salle.

Monsieur LAVIGNE demande au Conseil de se prononcer sur ces chiffres et les résultats qui lui ont été présentés.

Après avoir entendu Monsieur LAVIGNE dans ses explications et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROUVE ces résultats,

ADOPTE le Compte Administratif et l'affectation des résultats 2020.

Adopté à l'unanimité

<u>Fixation des taux communaux des taxes foncières 2021</u> <u>suite à la suppression de la taxe d'habitation</u>

Monsieur Lavigne adjoint aux finances informe les membres du Conseil que la commune ne percevra plus la taxe d'habitation à partir de 2021 hormis celle des résidences secondaires dont elle n'a pas la possibilité de voter le taux. Elle percevra à ce titre 25 071.00 €.

Le conseil est donc amené à se prononcer sur le vote des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il propose donc de laisser les taux 2020 inchangés, précision faite que le taux de foncier bâti de référence pour 2021 communiqué sur l'état 1259 comprend le taux départemental de 2020 de 13,47 % selon le tableau ci-dessous :

Taxe	Bases notifiées pour 2021	Taux	Produit correspondant
Taxe Foncière Bâti	2 037 000.00 €	(8.32% Commune+13.47% Département)	443 862.00 €
		21.79 %	
Taxe Foncière Non Bâti	52 900.00 €	21,62 %	11 437.00 €
TOTAL			455 299.00 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de voter, pour l'année 2021, les taux d'imposition comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.79 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 21.62 %.

Adopté à l'unanimité

Vote du budget primitif pour 2021

Caisse des écoles

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif pour l'exercice 2021

Ce budget, qui ne comporte qu'une seule section budgétaire s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement :

11 702.06 €

Il demande ensuite au Conseil de se prononcer sur ce budget.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

APPROUVE le budget primitif pour l'année 2021 tel qu'il lui a été présenté.

Construction et vente de caveaux

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement : 180 489.00 €

Section d'Investissement: 203 (

203 051.60 €

Il demande ensuite au Conseil de se prononcer sur ce budget.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

APPROUVE le budget primitif pour l'année 2021 tel qu'il lui a été présenté.

Adopté à l'unanimité

Commune d'Espelette

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement : 1 397 314.00 €

Section d'Investissement :

1 199 043.98 €

Il demande ensuite au Conseil de se prononcer sur ce budget.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

APPROUVE le budget primitif pour l'année 2021 tel qu'il lui a été présenté.

Adopté par 16 voix pour et 3 abstentions (Bruno BERTERREIX, Yannick JAUREGUY, Magali LARTIGUE)

Nombre de décisions : 16



Affiché le 12 avril 2021